

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 09731 Numéro SIREN : 819 871 724 Nom ou dénomination : Sennder France
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt 118756



Sennder France
(Anciennement Everoad)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sennder France
(Anciennement Everoad)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Sennder France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sennder France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final flourish.

Jean-Christophe Pernet

Comptes annuels

SENNDER FRANCE

24 RUE PETRELLE

75009 PARIS

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2020

APE : 6311Z SIRET : 81987172400038

DILIGENS EXPERTISE
14 RUE DE LA GARENNE

Tel:

95270 VIARMES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 419 001	2 927 630	1 491 370	1 629 610	138 239	8.48
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	172 257		172 257	104 824	67 433	64.33
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	183 535	70 134	113 401	125 130	11 729	9.37
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	198 118		198 118	259 334	61 216	23.61
Total II		4 972 910	2 997 764	1 975 146	2 118 898	143 752	6.78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 489		11 489	2 930	8 559	292.08
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 008 708	770 762	4 237 947	5 347 383	1 109 437	20.75
	Autres créances	2 787 931	195 326	2 592 606	1 775 985	816 621	45.98
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 644 719		1 644 719	1 418 261	226 457	15.97
	Charges constatées d'avance (3)	38 860		38 860	35 023	3 837	10.96
	Total III	9 491 707	966 088	8 525 619	8 579 583	53 963	0.63
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		14 464 617	3 963 852	10 500 765	10 698 480	197 715	1.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 198 118
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 401)	3 401		2 574		827	32.13
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 195 990		14 817 481		3 378 509	22.80
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	13 648 461		6 154 145		7 494 317	121.78
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 915 789		7 494 317		1 421 472	18.97
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	4 364 859		1 171 594		5 536 453	472.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
		Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	106 500				106 500	
	Provisions pour charges						
		Total III		106 500		106 500	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 010 938				1 010 938	
	Concours bancaires courants	1 271		60 073		58 802	97.88
	Emprunts et dettes financières diverses	6 064 514		2 031 065		4 033 448	198.59
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 143 286		3 723 407		1 419 879	38.13
	Dettes fiscales et sociales	2 204 454		2 565 714		361 259	14.08
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	334 662		1 146 628		811 966	70.81
	Produits constatés d'avance (1)						
		Total IV		14 759 124		9 526 886	54.92
		Ecarts de conversion passif (V)					
		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		10 500 765		10 698 480	1.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 14 759 124 9 526 886

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	17 772 189	4 523 896	22 296 085	16 030 919		6 265 166	39.08
Chiffre d'affaires NET	17 772 189	4 523 896	22 296 085	16 030 919		6 265 166	39.08
Production stockée							
Production immobilisée			1 333 655	1 253 330		80 325	6.41
Subventions d'exploitation			956 954			956 954	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 119	3 525		1 406	39.90
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			24 588 813	17 287 774		7 301 039	42.23
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			23 583 364	17 330 410		6 252 954	36.08
Impôts, taxes et versements assimilés			222 220	40 786		181 434	444.84
Salaires et traitements			4 875 023	4 313 280		561 743	13.02
Charges sociales			1 746 474	1 615 158		131 316	8.13
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 081 390	873 029		208 361	23.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			347 400			347 400	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 001 568	694 306		307 261	44.25
Dotations aux provisions			106 500			106 500	
Autres charges			592 542	770		591 773	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			33 556 481	24 867 740		8 688 742	34.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 967 668	7 579 965		1 387 703	18.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		1 300			1 300	
Différences positives de change		18			18	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 318			1 318	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			1 300		1 300	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		157 948	15 817		142 131	898.59
Différences négatives de change		720			720	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		158 669	17 117		141 552	826.96
2. Résultat financier (V-VI)		157 351	17 117		140 234	819.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		9 125 019	7 597 082		1 527 937	20.11
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		17 842	11 583		6 259	54.03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 300			1 300	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		19 142	11 583		7 559	65.25
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		19 142	11 583		7 559	65.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		228 372	114 349		114 023	99.71
Total des produits (I+III+V+VII)		24 590 131	17 287 774		7 302 357	42.24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		33 505 920	24 782 091		8 723 829	35.20
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		8 915 789	7 494 317		1 421 472	18.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 500 765.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 22 296 085.29 Euros et dégageant un déficit de 8 915 788.98- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Actionnariat

Le 18 juin 2020, les associés de la Société ont cédé intégralement leurs actions au profit de la société Sennder GmbH. De ce fait, la Société est devenue une société par actions simplifiée à associé unique.

Continuité d'exploitation : La société mère Sennder GmbH apporte le soutien financier et opérationnel dans l'exploitation, la croissance et la pérennité de Everoad.

Des frais de recherche et développement ont été engagés par la société. Une production immobilisée a été comptabilisée pour un montant de 1.333.655 €

L'entreprise a eu recours au chômage partiel en 2020 pour un montant de 215 k€, et à un PGE auprès de la BPI pour un montant 1.000 k€

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

La crise sanitaire en cours (COVID-19) a entraîné une stagnation du Chiffre d'affaires sur les 4 premiers mois de l'année. La période post-confinement a néanmoins pu permettre à la Société de reprendre le chemin de la croissance : nous notons une évolution de 18% du CA moyen sur la période juin à décembre 2020 par rapport à la période janvier à avril 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 et suivants relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	3 257 603		1 333 655
Installations générales agencements aménagements divers	107 474		7 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 461		5 200
Immobilisations corporelles en cours			7 400
TOTAL	170 935		20 000
Autres participations	1 300		
Prêts, autres immobilisations financières	259 334		62 118
TOTAL	260 634		62 118
TOTAL GENERAL	3 689 172		1 415 773

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 591 258	4 591 258
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			114 874	114 874
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			68 661	68 661
Immobilisations corporelles en cours	7 400			
TOTAL	7 400		183 535	183 535
Autres participations		1 300		
Prêts, autres immobilisations financières		123 334	198 118	198 118
TOTAL		124 634	198 118	198 118
TOTAL GENERAL	7 400	124 634	4 972 910	4 972 910

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 523 169	1 057 061		2 580 230
Installations générales agencements aménagements divers	21 468	11 212		32 680
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 337	13 117		37 454
TOTAL	45 805	24 329		70 134
TOTAL GENERAL	1 568 974	1 081 390		2 650 364

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles					
TOTAL	1 057 061				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 212				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 117				
TOTAL	24 329				
TOTAL GENERAL	1 081 390				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		106 500			106 500
TOTAL		106 500			106 500

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles		347 400			347 400
Sur titres de participation	1 300		1 300		
Sur comptes clients	234 730	678 569	142 537		770 762
Autres provisions pour dépréciation	459 576	322 999	587 249		195 326
TOTAL	695 606	1 348 968	731 086		1 313 488
TOTAL GENERAL	695 606	1 455 468	731 086		1 419 988

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 455 468	729 786		
financières			1 300		

Comptabilisation d'une provision pour un litige prud'hommes pour un montant de 106.500 €.

Comptabilisation d'une provision pour dépréciation de la plateforme immobilisée pour un montant de 347.400 €, afin de prendre en compte une fin d'utilisation prévue de cette plateforme au 30/09/2021.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	198 118	198 118	
Clients douteux ou litigieux	1 004 828	1 004 828	
Autres créances clients	4 003 880	4 003 880	
Personnel et comptes rattachés	12 794	12 794	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 902	56 902	
Impôts sur les bénéfices	1 076 586	1 076 586	
Taxe sur la valeur ajoutée	255 496	255 496	
Débiteurs divers	1 386 154	1 386 154	
Charges constatées d'avance	38 860	38 860	
TOTAL	8 033 618	8 033 618	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 012 209	1 012 209		
Emprunts et dettes financières divers	6 064 109	6 064 109		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 143 286	5 143 286		
Personnel et comptes rattachés	520 415	520 415		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	867 725	867 725		
Taxe sur la valeur ajoutée	666 017	666 017		
Autres impôts taxes et assimilés	150 298	150 298		
Groupe et associés	405	405		
Autres dettes	334 662	334 662		
TOTAL	14 759 124	14 759 124		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 379 742			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 379 741			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ADP / SEED 1	0.0100	33 885	33 885		
ADP / SEED 2	0.0100	9 563	9 563		
ADP / ACTIONS SERIE A	0.0100	113 317	113 317		
ACTIONS ORDINAIRES	0.0100	100 656	239 476		340 132

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
FRAIS DE DEVELOPPEMENT PLATEFORME (2020)	1 333 655	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Remarque : Les frais de développement de la plateforme sont amortis à parti du 1er jour du mois suivant leur date d'engagement.

Catégorie	Mode	Durée
Frais de développement Platefo	Linéaire	3 ans
Travaux d'aménagement	Linéaire	10 ans
Mobilier de Bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les dépréciations des créances clients sont calculées selon une méthode statistique basée sur l'antériorité des créances.

Les créances de plus de 360 jours sont dépréciées à 100% et les créances de plus de 180 jours sont dépréciées à 50%.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 705 224
Autres créances	56 902
Total	1 762 125

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 938
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	815 769
Dettes fiscales et sociales	833 081
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	83 317
Total	1 743 104

Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés correspondent à des Intérêts courus sur emprunt groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
France	17 785 325
Europe (hors France)	4 523 896
Total	22 309 221

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	71
Agents de maîtrise et techniciens	3
Total	74

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 49.777,50 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice car elle est considérée comme non significative aux regards de l'ancienneté et du turnover des salariés.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Sennder GMBH	GmbH		Straße 34 10785 Berlin

sennder France SAS

Société par actions simplifiée (SAS) français au capital social de 3 401,32 euros
Siège social : 24, rue Pétrelle - 75009 Paris
819 871 724 RCS Paris
(la « Société »)

DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

16 JUILLET 2021

sennder GmbH, société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est situé Genthiner Str. 34, 10785 Berlin, Allemagne, inscrite au registre du commerce (*Handelsregister*) du tribunal d'instance (*Amtsgericht*) de Charlottenburg (Berlin) sous le numéro HRB 170455 B, représentée par le soussigné en sa qualité de directeur général et de représentant légal statutaire de sennder GmbH, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions en circulation constituant la totalité du capital social de la Société (ci-après l'« **Actionnaire unique** »), a pris les décisions suivantes :

SOMMAIRE

- Rapport de gestion du Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Décharge au Président de la Société,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de toutes conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rémunération de M. Maxime Legardez, Président de la Société, et,
- Délégations de pouvoirs - Formalités.

I. PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Actionnaire Unique,

Ayant pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître **une perte de 8 915 789 euros**, tels que présentés et résumés dans le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,



Reconnaît qu'au cours de l'exercice écoulé aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistrée.

Afin d'écartier toute ambiguïté, l'approbation ci-dessus des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 émise par l'Actionnaire Unique ne limite pas, n'empêche pas ou ne compromet pas les réclamations, qu'elles soient présentes ou futures, connues ou inconnues, que l'Actionnaire Unique pourrait avoir en vertu de ce Contrat d'Achat d'Actions (« CAA ») concernant Everoad SAS en date du 6 mai et tel qu'inclus dans l'acte notarié du notaire Stefan Aldag, Berlin, Allemagne, en date du 6 mai 2020, rouleau d'actes n°. A 837/2020 à l'encontre de toute autre partie au CAA et toute réclamation de ce type reste explicitement réservée.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

II. DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Actionnaire Unique,

Ayant pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

Constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de 8 915 789 euros,

Décide d'affecter la totalité de la perte au compte « Pertes reportées »,

Prend acte, conformément à la loi, que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

III. TROISIÈME DÉCISION

Décharge au Président de la Société

L'Actionnaire Unique,

Ayant pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

Décide de donner quitus au Président de la Société pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Afin d'écartier toute ambiguïté, la décharge susmentionnée du Président de la Société ne limitera pas, n'empêchera pas ou ne compromettra à toute réclamation, présente ou future, connue ou inconnue, que l'Actionnaire Unique pourrait avoir en vertu du CAA et toutes ces réclamations resteront explicitement réservées.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

IV. QUATRIÈME DÉCISION

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation des conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Actionnaire Unique,

Ayant pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

Décide d'approuver les conclusions du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

V. CINQUIÈME DÉCISION

Rémunération de M. Maxime Legardez, Président de la Société

L'Actionnaire Unique,

Rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 13.3 des statuts de la Société, le Président de la Société peut recevoir une rémunération en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, dont les modalités sont fixées par décision collective des actionnaires,

Approuve et ratifie la rémunération annuelle brute perçue par Monsieur Maxime LEGARDEZ au titre de ses fonctions de Président de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui s'élève ainsi à 154 821 euros.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

VI. SIXIÈME DÉCISION

Délégations de pouvoirs - Formalités

L'Actionnaire Unique,

Décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

Fait à Berlin, Allemagne, le 16 juillet 2021.

L'Associé Unique décide que les présentes décisions seront mentionnées, à la date du présent acte, sur le registre des délibérations et seront communiquées au Commissaire aux Comptes.

VII. SEPTIÈME DÉCISION



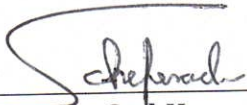
L'Actionnaire Unique,

Ayant entendu la lecture du rapport de gestion et examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce,

Décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la société est tenue, au plus tard à la fin du deuxième exercice suivant celui au cours duquel les pertes ont été subies, soit au plus tard le 31 décembre 2023, de réduire son capital d'un montant au moins égal aux pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

[page de signature à suivre]


sennder GmbH

Représentée par :
Alfred Nicolaus Schefenacker
Directeur général (Geschäftsführer)